



« GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES EN INTERDEPENDANCE AVEC LES ESTIVES ET LES FONDS DE VALLEES »

-DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS TOY- Document de synthèse de l'état des lieux agricole

A. CADRE DU PROJET ET METHODOLOGIE

1. Le contexte

Dans le cadre du programme Leader 2007-2013 en Vallées des Gaves porté par le GAL-SMDRA¹, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées a été désignée maître d'ouvrage pour la conduite d'une action centrée sur *la gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées*. Le GIP-CRPGE², service de développement pastoral des Hautes-Pyrénées, l'accompagne dans cette mission en tant que structure partenaire du projet.

Les zones intermédiaires, situées entre pâturages d'altitude et prairies de fond de vallée, ont longtemps constitué l'un des trois maillons autour desquels s'organisait traditionnellement le système d'élevage transhumant. Depuis quelques années, la déprise agricole et les changements de pratiques agropastorales amènent une modification de cette utilisation étagée de la ressource fourragère, et par là-même une fragilisation de ces espaces.

Avec l'émergence de nouveaux usages sur les espaces de montagne, les conséquences pour le territoire vont bien au delà du seul secteur agricole : perte d'attractivité paysagère et de la biodiversité associée, accroissement des risques naturels en amont des villages, menace pour le patrimoine identitaire et culturel, diminution de l'entretien du réseau de sentiers de randonnée... Ces changements interpellent les collectivités qui souhaitent aujourd'hui « reprendre la main » sur l'évolution de ces territoires. La multifonctionnalité des zones intermédiaires, et par conséquent la diversité des acteurs concernés, impose une démarche partagée. Le rôle de la Chambre d'Agriculture et du GIP-CRPGE est d'accompagner les collectivités territoriales des Vallées des Gaves dans cette mission de gestion concertée des espaces agro-pastoraux.

Deux phases composent le projet. La première vise la réalisation d'un diagnostic territorial basé sur un travail de recueil de données bibliographiques, d'enquêtes de terrain, et de concertation avec les acteurs locaux réunis au sein de groupes techniques thématiques. Ce diagnostic débouchera sur un programme d'actions permettant de répondre aux objectifs de gestion que se fixeront les décideurs du territoire. A partir de ce support, la phase d'animation permettra de passer de l'état des lieux à la réponse technique.

Le présent document a vocation à restituer de façon synthétique les éléments d'analyse des problématiques rencontrées en zone intermédiaire et les premières pistes d'action qui en découlent. Ces résultats ont été discutés et enrichis au sein d'un groupe de travail « *Environnement / Forêt / Tourisme* ». Suite à cette concertation, le plan d'action pourra être élaboré au sein du Comité Technique Local, puis validé par le Comité de Pilotage avant sa mise en application.

¹ Groupe d'Action Locale – Syndicat Mixte de Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

² Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace
Action Agricole LEADER Vallée des Gaves « gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées »
-DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS TOY- Document de synthèse de l'état des lieux agricole
Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées – BOTH -2011

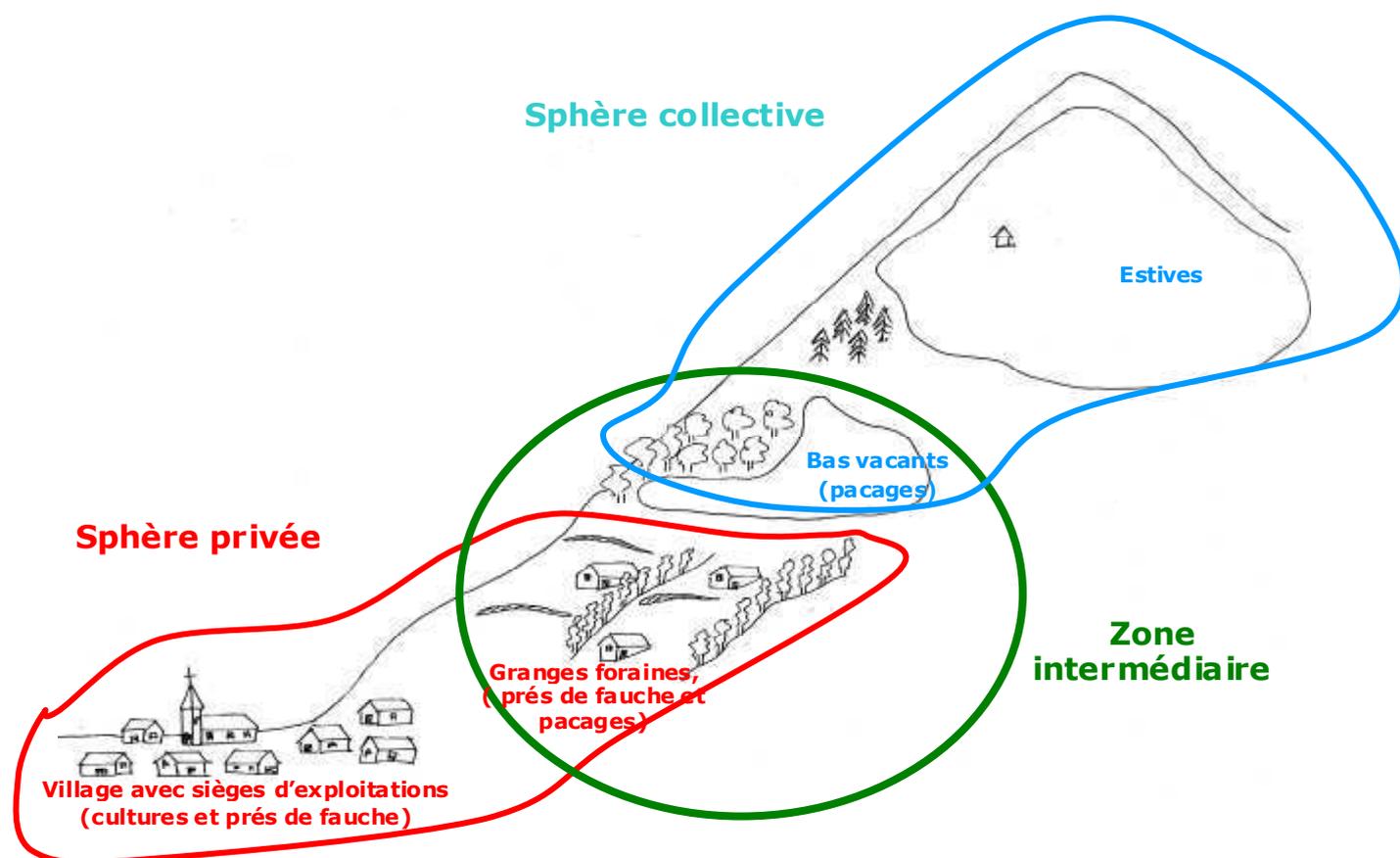
2. Éléments de méthode

Le diagnostic agricole de la sphère privée a été réalisé sur la base d'éléments statistiques et cartographiques détenus à la Chambre d'Agriculture (Déclaration PAC, MAE territorialisée). Ces éléments ont été présentés, commune par commune, à un jury communal (deux élus, deux agriculteurs le plus souvent), pour une mise à jour et un enrichissement. Sur la base de liste d'agriculteurs et de photos aériennes, l'activité agricole et ses enjeux en zone intermédiaire ont pu ainsi être analysés et cartographiés assez finement.

Le diagnostic de la sphère agricole collective a été réalisé sur la base d'un travail bibliographique, d'extractions de données depuis la base de données pastorale tenue par le GIP-CRPGE, d'une analyse cartographique, d'une connaissance du terrain, complétés par des entretiens avec le gestionnaire d'estive. La compilation des diagnostics pastoraux réalisés pour la plupart dans le cadre de l'élaboration des DOCOB (Document d'objectifs au titre de natura 2000) a permis de compléter cette analyse cantonale par des fiches synthétiques par unité pastorale permettant une vision plus fine des enjeux sur chaque quartier.

B. L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Le schéma traditionnel de l'utilisation de l'espace par l'activité agricole dans les Hautes-Pyrénées peut être découpé en quatre étages qui se distinguent par leur gestion et leur utilisation.



Source GIP-CRPGE

Ce schéma nous montre que le terme « zone intermédiaire » regroupe traditionnellement à la fois le parcellaire privé composé des prés de fauche attenants aux granges foraines et les espaces de pacage à utilisation collective : les « communaux »

Sur le canton de Luz, on ne distingue plus de différences entre les estives et communaux. On observe cependant deux grands types de zones intermédiaires :

- Les zones intermédiaires où les 3 étages sont en continuité (entrée de vallée + bastan) à Saligos, Vizos, Viey, Sers, Grust, Sazost, Luz-Saint-Sauveur
- Des zones intermédiaires distantes des sièges d'exploitation au fond de vallons perchés (Barrada, Campbielh, Bué) ou en balcons (Saugué, Coumely ou Héas)

Les surfaces de chacun des étages sont réparties de la manière suivante :

	Surface (ha)	Surface (% du canton)
Fond de vallée	1200	2.69
Zone intermédiaire privée	2100	4.79
Bas-vacants (communaux)	0	0
Estives	32000	71.87
SUPERFICIE CANTON	44 520	100

NB : Ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les surfaces urbanisées, aménagées, de forêts d'altitude, d'éboulis, de zones rocheuses,...

⇒ Avec plus des 2/3 de la surface totale concernée, les estives occupent la majeure partie du territoire. Les zones intermédiaires tiennent quant à elles une place non négligeable au sein du territoire puisqu'elles représentent deux fois l'espace agricole de fond de vallée (voir carte ci-contre).

C. L'UTILISATION AGRICOLE DE L'ESPACE

1- La sphère privée

La sphère privée est composée comme nous l'avons vu précédemment des fonds de vallée qui sont les supports des sièges d'exploitation avec les terres au plus fort potentiel souvent attenantes, et les zones intermédiaires, espaces à vocation agricole distants du siège d'exploitation, qui ont connus différentes utilisations depuis les années 60.

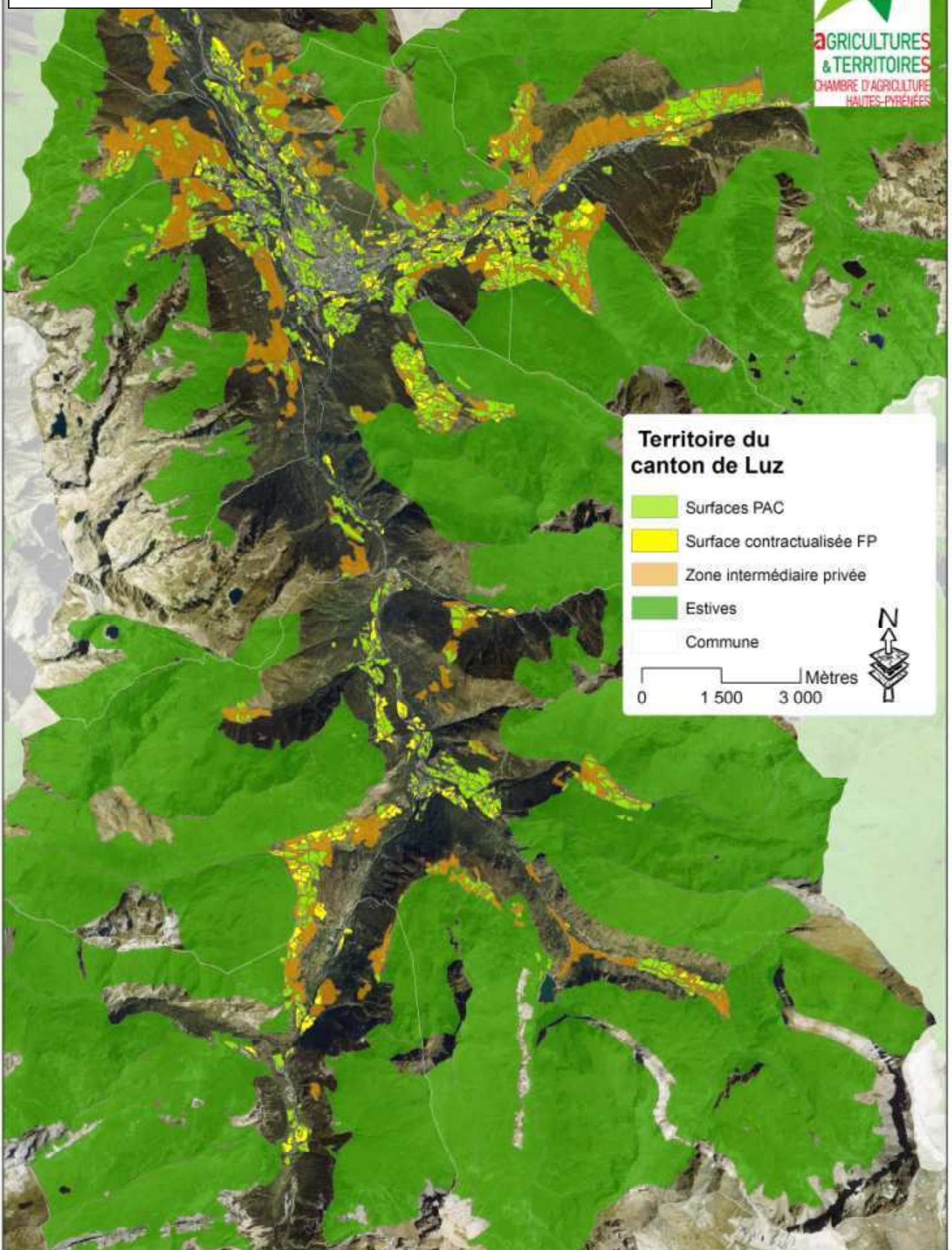
▪ Utilisation passée

Traditionnellement, la zone intermédiaire privée située entre le fond de vallée et les estives, était un espace de transition nécessaire à l'équilibre des exploitations. Elle permettait de libérer les parcelles de fond de vallée tôt dans la saison pour la mise en culture ou la production fourragère. En période estivale, après que les troupeaux aient gagné les estives, les prés en pente de la zone intermédiaire étaient fauchés et le foin stocké dans la grange foraine. A l'automne, les prairies retrouvaient leur vocation de pacage d'intersaison pour permettre la production de regain en fond de vallée. Après la seconde coupe, la repousse de l'herbe offrait de nouvelles surfaces de pâturage disponibles en bas pour accueillir les troupeaux dès la fin de l'automne.

**Carte 1 :
Organisation de l'espace sur le territoire du Pays Toy**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-PYRÉNÉES



**Territoire du
canton de Luz**

-  Surfaces PAC
-  Surface contractualisée FP
-  Zone intermédiaire privée
-  Estives

Commune



Utilisation actuelle

◆ **Les surfaces exploitées et le bâti d'origine agricole**

La sphère privée (fond de vallée et zone intermédiaire) représente plus de 1700 ha encore aujourd'hui entretenus et valorisés. Ces surfaces se répartissent de la manière suivante à l'échelle du canton :

		Fond de vallée		Zone intermédiaire		Total	
		ha	% du FDV	ha	% de la ZI		%
Déclarées PAC	ha	855	87	700	86.4	1555	87
	Répartition FDV - ZI	55		45		100	
(Dont fauche pédestre)	ha	(279)	28.5	(176)	22	(455)	(25)
	Répartition FDV - ZI	61		39		100	
Travaillées non déclarées	ha	109	11.5	107	13.2	216	12
	Répartition FDV - ZI	51		49		100	
d'agrément	ha	15	1.5	3.5	0.4	18.5	1
	Répartition FDV - ZI	81		19		100	
Total		979	100	810	100	1789	
Répartition FDV - ZI		54.7		45.3			100

Les surfaces agricoles déclarées

Les surfaces agricoles privées se répartissent presque à égale partie entre fond de vallée et zones intermédiaires. Le caractère encaissé des vallées des Gaves naissantes au Pays Toy, séparent les exploitations en des terres support du siège d'exploitation et des terres distantes du siège d'exploitation.

On mesure ici l'intérêt qu'il est nécessaire de porter à ces zones intermédiaires qui sont le support de presque 50% de l'activité agricole aujourd'hui. Ces zones représentent un potentiel de valorisation supplémentaire considérable (parcellaire privé en zone intermédiaire : 2100 ha).

La fauche pédestre

On remarque que 25% des surfaces agricoles privées du Pays Toy sont valorisées par la fauche pédestre, ce qui témoigne de conditions de pentes et d'accessibilité des parcelles difficiles. Ce mode d'exploitation fait l'objet d'un soutien financier par la contractualisation de mesures agri-environnementales.

On constate que le fond de vallée ou support des sièges d'exploitation reste difficile à valoriser par l'agriculture puisque 1/3 de celui-ci est fauché à la moto-faucheuse.

Les zones intermédiaires sont moins concernées par la fauche pédestre. Ce sont essentiellement des surfaces de pacages pour les troupeaux, du fait de leur difficile accessibilité.

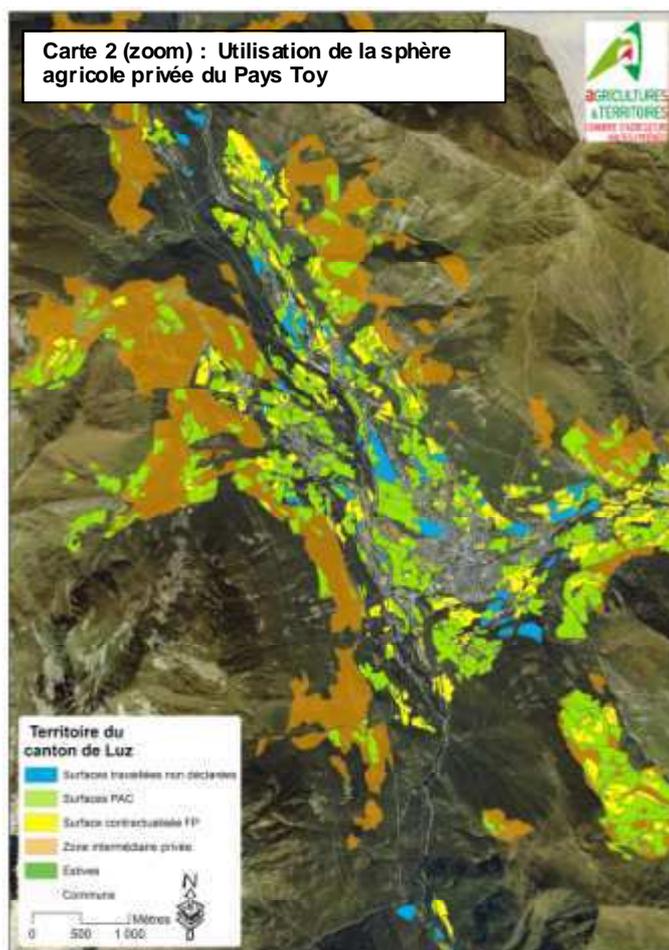
Les surfaces travaillées non déclarées

On entend par surfaces travaillées non déclarées des surfaces qui sont identifiées comme étant pâturées et/ou fauchées dans le cadre des jurys communaux. Cela traduit un usage très précaire des terres, sans lisibilité pour l'agriculteur qui les travaillent. Plus

concrètement, l'agriculteur ne peut pas déclarer ces terres ni la MSA³, ni à la PAC⁴, ni les contractualiser avec les services de l'Etat dans le cadre de mesure agri-environnementale.

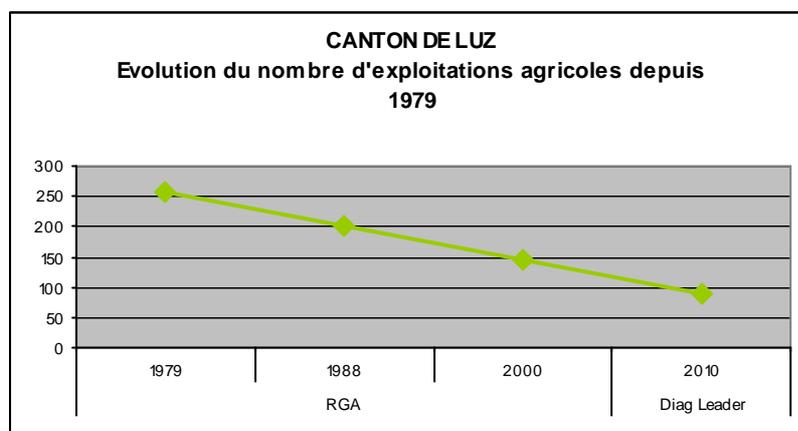
Les surfaces non déclarées sont sur représentées dans les zones U et AU des documents d'urbanisme. Il est donc important d'être vigilant au bon dimensionnement des zones ouvertes à l'urbanisation pour éviter une sorte trop précoce des surfaces du domaine agricole.

>> Tout ce foncier non maîtrisé par les agriculteurs est porteur d'un enjeu fort pour le territoire dans le sens où il constitue une menace pour le maintien de l'ouverture des milieux. D'une part, avec le risque permanent de reprise de la terre par son propriétaire, les agriculteurs peinent à avoir une vision sur le long terme et hésitent de fait à s'impliquer dans un entretien actif et soutenu des parcelles. D'autre part, les agriculteurs ne peuvent bénéficier des aides de la PAC sur ces surfaces, ce qui occasionne une perte de revenu conséquente puisqu'elle concerne non moins de 216 ha. Outre une fragilisation de la durabilité des exploitations, cette perte financière amène un important manque à gagner pour l'économie locale <<.



◆ L'activité agricole et son évolution : population et productions

Les enquêtes menées dans le cadre de l'action agricole Leader ont permis de recenser 89 exploitations en activité sur le canton de Luz.



- 89 exploitations recensées en 2009
- 55% exclusifs-45% pluriactifs
- 75% des exploitants ont plus de 46 ans
- 8% seulement sont des retraités

En 30 ans, le territoire a perdu près des 2/3 de ses exploitations (-65%), soit une diminution de 25% de plus que la moyenne nationale.

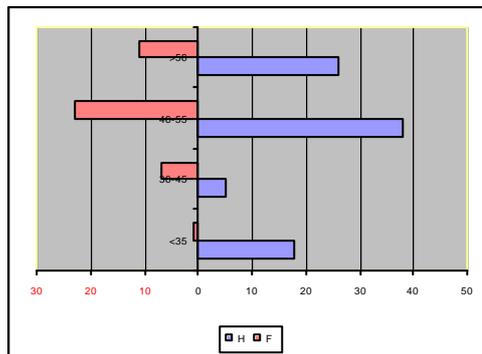
³ Mutualité Sociale Agricole

⁴ Politique Agricole Commune

Toutefois, l'agriculture constitue encore à l'heure actuelle une activité particulièrement ancrée dans le tissu social du Pays Toy.

Cette activité agricole est encore dynamique, notamment par le fait d'installations récentes et relativement nombreuses, et par sa structuration collective en GVA. Les chefs d'exploitations restent plutôt jeunes et on constate une dynamique d'installation importante, si on la compare à la situation observée dans d'autres territoires de montagne.

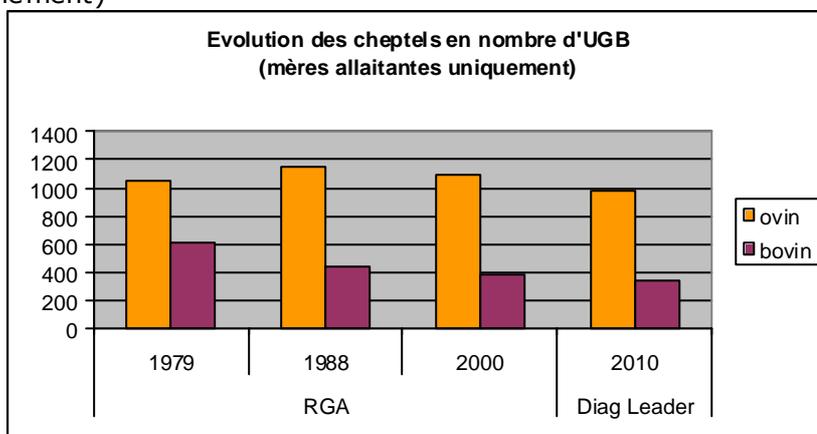
La pluri-activité concerne 45% des exploitations, contre une moyenne de 11% sur le reste du pays. Elle concerne toutes les classes d'âges. Il y a autant de jeunes chef d'exploitations à titre principal que jeunes chef d'exploitation pluri-actifs.



Par ailleurs, seulement 12% des agriculteurs ont développé une activité de diversification (accueil principalement)

L'orientation technico-économique principal des exploitations est la filière ovin viande. 25% d'entre elles ont un double atelier.

On observe une diminution de 49 % des exploitations ovines (rappel-65% au total) et un relatif maintien du cheptel. Les

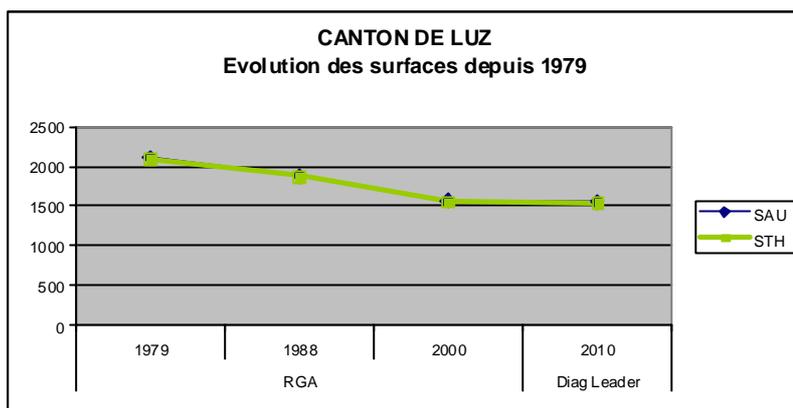


diminutions les plus fortes en nombre d'exploitation et en UGB concernent les ateliers bovins viande. La spécialisation « ovin viande » du canton, notamment reconnue par l'AOC Barèges Gavarnie, s'est donc nettement affirmée depuis 30 ans.

Les surfaces en herbes représentant l'essentiel de la Surface Agricole utile, ont diminuées de 27 % en 30 ans.

On remarque ici que l'agrandissement des exploitations restantes n'a pas compensé la diminution du nombre d'exploitation.

Une sélection dans les surfaces agricoles s'est donc opérée, et les surfaces délaissées se sont progressivement enfrichées ces 30 dernières années.



>> On peut donc en conclure que le relatif maintien des effectifs animaux ne garantit pas l'entretien des surfaces agricoles. Les agriculteurs sont aujourd'hui moins nombreux pour gérer des surfaces et des troupeaux qui se sont agrandis. Cet agrandissement des exploitations, couplé à la diminution de la main d'œuvre familiale et à la recherche

d'objectifs économiques plus élevés s'accompagne de difficultés d'entretien des parcelles non mécanisables et/ou peu accessibles. <<

2- La sphère collective

Les territoires pastoraux du canton de Luz occupent plus de 32 000 ha soit l'équivalent de 70 % du canton. La vallée de Luz se trouve encadrée par deux massifs granitiques : celui du Néouvielle-Piclong et celui de Cauterets qui comptent des sommets parmi les plus élevés (Barrada, Campbielh, Troumouse, Bastan sont ainsi dominés par des sommets de plus de 3 000 m). La plupart des estives sont sur substrats acides. Quelques secteurs sont quant à eux nettement calcaires, notamment aux alentours des cirques de Gavarnie et d'Estaubé.

L'érosion a exercé son action, sculptant une vallée profonde et resserrée. Le domaine pastoral s'étale ainsi sur une large gamme d'altitude allant de 1500 m d'altitude à plus de 3 000 m. Ce territoire est divisé en 17 unités pastorales correspondant à autant d'entités de gestion différentes (cf carte ci jointe). Héritage du passé, l'ensemble des estives appartient en indivision aux 17 communes du canton de Luz. La gestion de ces terrains est assurée par la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVV). Cette structure a été créée en 1839 par une ordonnance royale de Louis- Philippe qui lui délègue la gestion des territoires indivis (estives et forêt).

L'utilisation passée :

L'analyse bibliographique sur le canton permet de distinguer deux territoires collectifs différents du point de vue géographique, en termes d'utilisation et de type de gestion :

- des basses montagnes ou communaux qui étaient gérés par les communes concernées et utilisés essentiellement en intersaison par des éleveurs locaux
- des hautes montagnes ou estives, utilisées en pleine saison par les troupeaux de toute la vallée et les extérieurs, où la gestion était assurée par l'ensemble des communes (cf extrait ci-joint).

Actuellement, la gestion des basses et moyennes



*Extrait - Henri Cavaillès, 1931
« Dans la vallée de Barèges, la jouissance en commun ne s'exerce effectivement qu'en haute montagne : là seulement viennent se réunir les troupeaux venus des différentes communes, là seulement se trouvent les estives que la vallée afferme à des étrangers. Quant aux parties basses et moyennes, si elles sont elles aussi, partie intégrantes du domaine commun, elles sont exploitées exclusivement par les communes établies sur leur sols, ou à proximité. Et cela, non seulement par l'effet d'un simple usage, mais en vertu d'arrangements formels. Les sentences arbitrales de 1319 et 1414 entre les 4 vicqs de la vallée ne sont autre chose qu'un partage de jouissance entre les diverses agglomérations de la vallée de Barèges. Et en somme, chaque commune a son domaine de basses et de moyennes montagnes. Les hautes seules sont exploitées en commun. (...) »*

montagnes n'est plus différenciée de celle des estives. La notion même de basse montagne n'a plus cours et l'ensemble du domaine collectif est aujourd'hui considéré comme de l'estive et géré par un gestionnaire unique (pour tout les territoires : utilisation toute la saison d'estive avec possibilité d'accueil d'extérieurs).

L'utilisation actuelle :

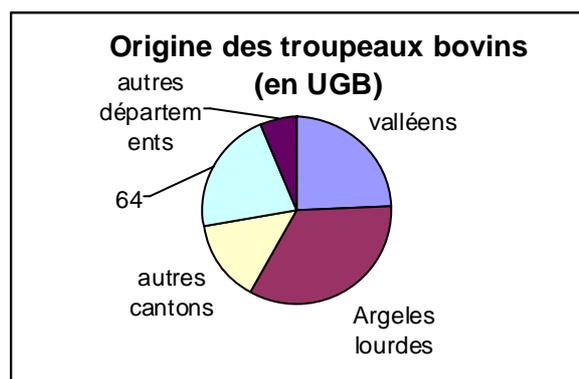
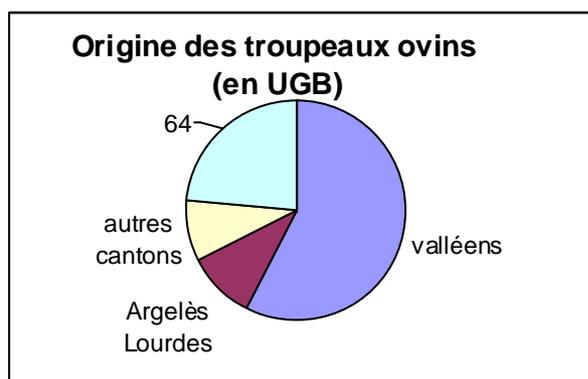
En 2009, 182 éleveurs ont transhumé sur les estives du canton de Luz pour un cheptel de :

- 3 500 bovins (bovins lait essentiellement)
- 17 150 ovins dont 3 200 ovins lait
- Une centaine de caprins, une quarantaine d'équins et quelques ânes

Source des données : déclarations PHAE 2009, BD Pastorale GIP-CRPG

50 % des éleveurs transhumants proviennent de la vallée : on estime que la quasi-totalité des éleveurs du canton pratiquent la transhumance sur la vallée. Ces éleveurs « valléens » contribuent pour moins 25 % au cheptel bovin et pour 60 % au cheptel ovin transhumant sur le canton.

Les bovins proviennent essentiellement des cantons voisins d'Argelès et de Lourdes et du département du 64. A noter la venue de plus de 500 bovins espagnols sur la montagne d'Ossoue. Les ovins « extérieurs » sont principalement originaires du 64 (ovins lait taris de type Manech ou basco-béarnaise).



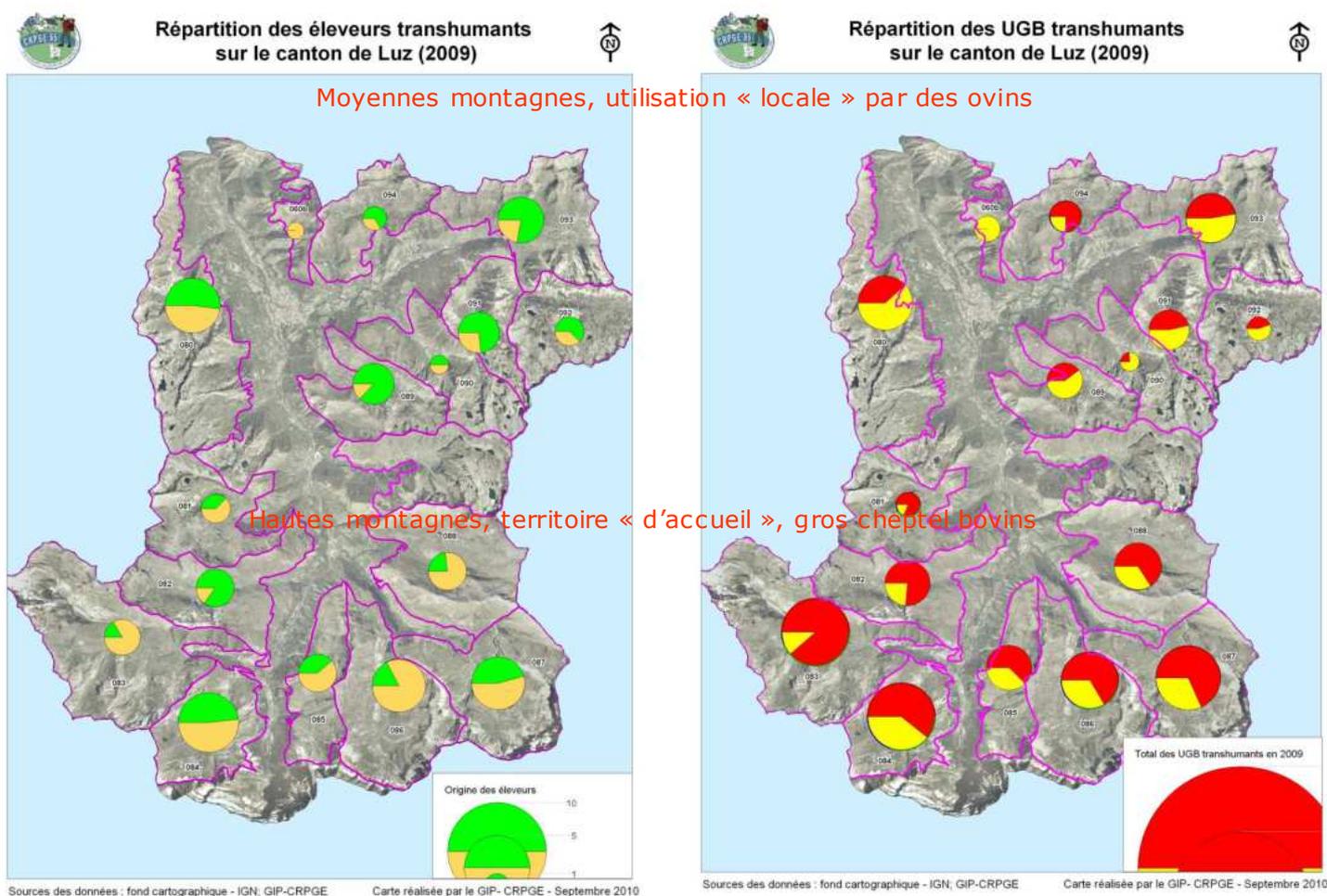
L'évolution des effectifs transhumants sur le canton depuis les années 1980 montre

- une nette diminution des effectifs ovins entre les années 80 et 95 suivie d'une stabilisation des effectifs jusqu'en 2004 et d'une légère remontée des troupeaux depuis 2004/2005 (+ 13 % entre 2002 et 2009). Cette diminution importante des troupeaux ovins se ressent dans de nombreux quartiers.
- une augmentation constante des effectifs bovins (+33 % entre 1997 et 2009) qui tend à se stabiliser ces dernières années.

Si le nombre d'UGB (unités gros bétail) apparaît plutôt constant, l'utilisation du territoire pastoral par les bovins est différente de celle des ovins et un déséquilibre se dessine entre les quartiers accessibles et ceux réservés aux ovins (de nombreux quartiers ovins souffrent d'une déprise importante). Même si le canton de Luz a toujours été un territoire d'accueil, la proportion d'extérieurs ne cesse d'augmenter afin de maintenir un niveau de chargement correct.

La répartition spatiale actuelle des effectifs transhumants et de leur origine n'est pas sans rappeler l'utilisation passée avec :

- les estives de l'entrée de vallée ainsi que celles du Bastan majoritairement utilisées par les éleveurs locaux, avec des effectifs plus restreints et où les ovins sont prépondérants.
- les estives du fond de vallée accueillant quant à elles de plus gros troupeaux, où les bovins sont très nombreux. Une très grande partie des éleveurs sont extérieurs au canton. Il s'agit des territoires historiques d'accueil pour les transhumants extérieurs.



Bien que située dans l'entrée de la vallée, l'estive de Sazost-Grust-Viscos (080) accueille, elle aussi, un fort cheptel extérieur.

Les diagnostics pastoraux réalisés sur la plupart des unités pastorales du canton (14 UP sur les 17 disposent d'un diagnostic pastoral), ont permis d'évaluer le taux d'utilisation des estives au regard des ressources pastorales disponibles (ressources pastorales collectées sur le terrain par de lourdes campagnes de cartographie). Si globalement, les diagnostics font état d'un taux d'utilisation moyen équilibré à l'échelle de l'unité pastorale (en dehors de quelques secteurs tels que le Barrada), ils permettent aussi une analyse plus fine de la situation (à l'échelle des différents quartiers) qui met en avant une forte utilisation des fonds de vallon et quartiers accessibles aux bovins tandis que les quartiers ovins sont de moins en moins pacagés (sous-pâturage). Sur le terrain, les secteurs sous pâturés sont soumis à une colonisation par les ligneux (rhododendrons, genévriers) ou par des espèces colonisatrices de moindre qualité fourragère (brachypode) d'autant plus rapide que l'altitude est basse. Depuis 3 ans, la CSVB a engagé des opérations de débroussaillage mécanique sur les secteurs de Grust, Counques et du Montaigu (débroussaillage par une entreprise

Action Agricole LEADER Vallée des Gaves « gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées »

-DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS TOY- Document de synthèse de l'état des lieux agricole
Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées - BOTH -2011

spécialisée pouvant bénéficier de crédits d'amélioration pastorale contre l'engagement d'un chargement fort des secteurs débroussaillés). Dans le canton, le feu est peu utilisé sur les zones collectives. En 2009, une Commission Locale d'Ecobuage (CLE) a été créée afin de faciliter les démarches et promouvoir la relance de cette pratique.

Globalement, le pacage sur le canton est libre (pas de conduite serrée) et basé sur une surveillance régulière des animaux par les éleveurs. En complément, la CSVB organise une surveillance de l'ensemble des troupeaux du canton au travers de l'embauche de 4 gardes valléens engagés de mai à octobre (donnée 2010). Ils sont aussi chargés de la vérification des troupeaux transhumants lors du débarquement. De plus, on comptabilise 7 éleveurs-gardiens sur le canton (donnée 2010). Il s'agit d'éleveurs assurant le gardiennage de plusieurs troupeaux (en plus du leur). Ils peuvent être présents de façon permanente auprès du troupeau ou assurer une visite régulière auprès des troupeaux qui leur sont confiés. Ils ne sont pas salariés. Une majeure partie de ces éleveurs-gardiens provient de l'extérieur du canton.

Les estives du canton de Luz bénéficient d'un bon niveau d'équipement avec :

- 52 cabanes et abris pastoraux servant d'abri aux éleveurs ou utilisés une partie de l'estive par des éleveurs assurant le gardiennage de leur troupeau (cf éleveur gardien).
- Plus de 60 parcs de tri pour faciliter le travail des éleveurs et gardes-valléens, de nombreux points d'eau et clôtures pour limiter l'accès des bovins à certaines zones dangereuses.

Le gestionnaire affiche un effort constant d'équipement des estives et assure un bon entretien des équipements existants.

Ce niveau d'équipement et de services, allié à une politique stricte au niveau sanitaire, en fait un territoire particulièrement demandé par les éleveurs extérieurs. Gestionnaire dynamique, soucieux de valoriser son potentiel pastoral, la CSVB a depuis longtemps misé sur l'accueil d'extérieurs pour combler la perte des troupeaux locaux et assurer un chargement correct de ses estives.

D. EVOLUTION DES ZONES INTERMEDIAIRES ET LES DEMARCHES QUI FONCTIONNENT

Les zones intermédiaires dans leur rôle d'interface entre sphère privée et collective ont connus et connaissent des évolutions dans leur utilisations. Ces surfaces souffrent de faiblesses intrasèques à leur situation topographique. Cependant des démarches sont en cours et fonctionnent sur le territoire pour redonner une vocation agricole à ces zones.

1- Vers une intégration de certaines zones intermédiaires au profit des territoires collectifs

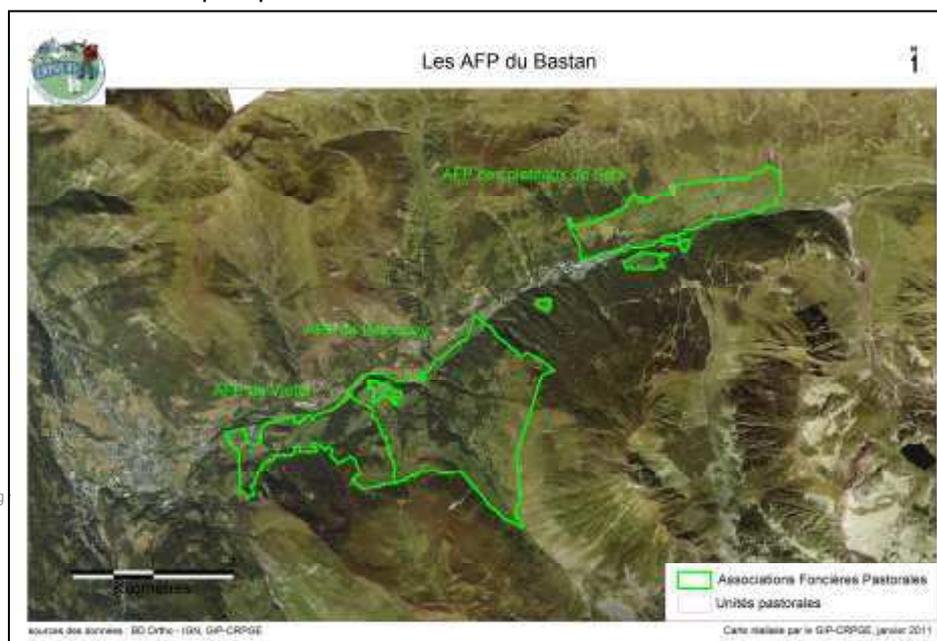
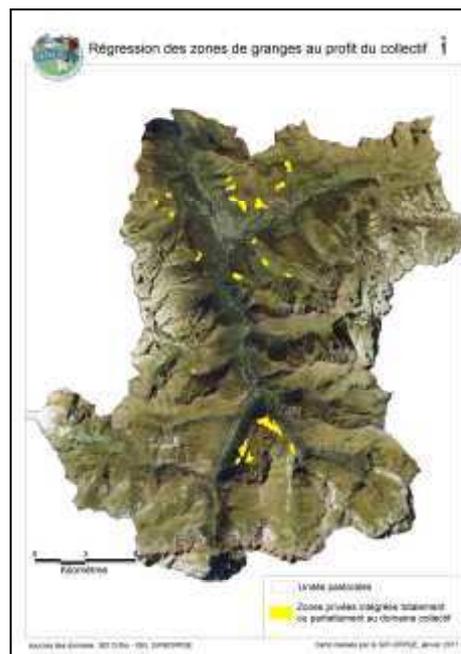
Le travail mené sur les zones intermédiaires a mis en avant de nombreuses zones utilisées par les troupeaux transhumants prenant en fait assise sur du parcellaire privé. Ce sont près de 160 ha de parcellaire privé qui semblent intégrés de fait le territoire collectif (parcellaire privé actuellement déclaré en pacage collectif par la CSVB ou, plus rarement, parcelle privée non déclarée à la PAC et utilisé par les troupeaux collectifs). Ces zones sont représentées en jaune sur la carte ci-jointe. Ces zones sont essentiellement situées à

l'entrée de la vallée sur les communes de Sazos, Grust, Viscos, Vizos, Luz, Viey, Sers... A l'image des quartiers de Boussie ou Bernissas sur Sers, on constate que ce sont les parcelles les plus hautes, les plus pentues et/ou les moins accessibles qui sont concernées par cette évolution. Ce constat confirme la régression des zones de granges foraines au profit du domaine collectif avec un pâturage qui gagne sur les parcelles les plus éloignées ou moins accessibles.

2- Les démarches qui fonctionnent

a) Une structuration des propriétaires de zones de granges foraines en AFP.

Le morcellement de la propriétaire foncière et la multitude de propriétaires qui en découle constituent un frein majeur à l'aménagement et la mise en valeur de ces secteurs. Face à ce constat, la loi pastorale de 1972 a créé un outil juridique particulièrement robuste (les associations foncières pastorales) permettant de regrouper les propriétaires dans un périmètre donné en vue de la mise en valeur et la gestion de leur terrain. Sur le canton, 3 AFP ont vu le jour dans les années 80 et 90 exclusivement dans la vallée du Bastan (cf. tableau joint). Elles gèrent actuellement près de 500 ha de zones intermédiaires. Ces AFP ont été créées pour soutenir une activité agro-pastorale très présente sur ces quartiers. Les principales actions de ces AFP ont concerné la réalisation de travaux d'amélioration pastorale à caractère collectif (création de pistes d'accès, alimentation en eau des granges, ou encore la création d'un bâtiment agricole collectif). A ce titre, ces travaux ont pu bénéficier de subventions couvrant jusqu'à 70 % de leur coût des travaux. Depuis leur création, ces 3 associations ont ainsi investi plus de 230 000 €. Après plus de 20 ans de fonctionnement, le constat est très positif. Cependant, ces secteurs n'échappent pas à la tendance générale et certains quartiers plus éloignés sont délaissés. Sur ces zones, la structuration des propriétaires permet d'envisager une utilisation collective des terrains par un pâturage organisé par l'AFP. Cette AFP constitue un interlocuteur unique pour les éventuels éleveurs tout en sécurisant la mise à disposition des terrains (par le biais d'une Convention Pluri - annuelle de Pâturage) et capable de porter des travaux d'intérêt collectif pour faciliter le pacage (ex : clôtures ou point d'eau). Ces zones pourraient à terme aussi accueillir des troupeaux extérieurs à la vallée souhaitant rallonger leur saison d'estive de quelques semaines. L'outil AFP reste un outil à développer dans le canton.



b) L'exemple de la commune de Viscos

La commune de Viscos ne connaissait plus d'agriculteurs depuis 2000 et un abandon des pratiques de fauches (sauf 2 ha) depuis 20 ans. La fermeture du paysage en est devenue inquiétante, entraînant risque d'incendie, chutes de pierres en conséquence du manque d'entretien des parcelles, et une diminution de l'attractivité touristique. Le conseil municipal s'est alors trouvé confronté à deux options, l'achat de matériel permettant le défrichage des abords du village et l'entretien régulier de ces surfaces, ou le désenclavement des parcelles et leur réhabilitation dans l'idée de les confier à un jeune agriculteur. La deuxième solution a été adoptée.

La démarche de la commune s'est déroulée comme suit :

- Estimation du potentiel agronomique des surfaces concernées
- Démarchage des propriétaires pour obtenir leur mise à disposition de foncier contre désenclavement et défrichage. Suite à cette démarche, la commune a pu acquérir 9 ha et obtenir un engagement de propriétaire sur 5ha
- L'élaboration d'une carte communale dans les mêmes délais a permis de fixer la vocation agricole de ces terrains. Plusieurs parcelles ont perdu leur statut de terrain à bâtir
- Les travaux à conduire sur les parcelles ont été identifiés par un collège DDT/ Parc National. Les travaux de réhabilitation ont fait l'objet d'une prise en charge à 80% par des crédits massifs et du Parc National des Pyrénées.
- Prise en location des surfaces contre bon soin par un jeune agriculteur en 2007.

Le bilan de la démarche est positif, l'opération a pu se dérouler sans trop de frein. La mobilisation des partenaires institutionnels est à souligner. En complément des terrains agricoles, la collectivité a acquis des terrains non mécanisables qu'elle a classé constructible en vue de créer de l'habitat permanent.

L'appropriation de la démarche et la ré-appropriation des zones agricoles par tous (promenade des habitants, attrait touristique) illustre le succès de l'opération.

On retiendra la phrase prononcée par le Maire de Viscos lors d'un séminaire dédié aux zones intermédiaires : « même si cette opération peut paraître séduisante, il est impératif de tout faire en amont pour ne pas en arriver là. Cela nous a demandé beaucoup d'énergie et de temps de restaurer ces terres agricoles ».

c) Le débroussaillage engagé par la CSVB

La Commission Syndicale s'est équipée de matériel pour proposer un débroussaillage en zone intermédiaire

Ce débroussaillage est réalisé à l'aide de deux motoculteurs débroussaillants, conduit par des employés de la CSVB.

Le propriétaire des terrains s'engage par le biais d'une convention à entretenir les terrains débroussaillés pendant 5 ans. La CSVB a recensé un nombre important de surfaces à débroussailler. Ces parcelles sont dans un état très divers et les travaux demandés s'apparentent assez souvent à du déboisement.



Un travail en commun avec l'animation de l'action agricole Leader permettrait de cibler des sites prioritaires aux enjeux agricoles fort

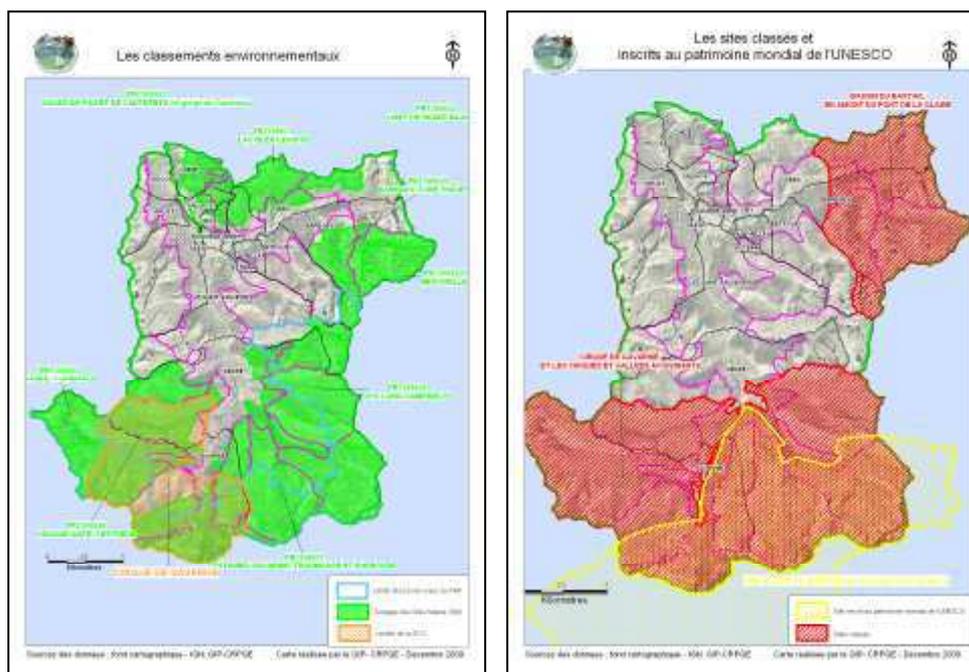
E. LES ENJEUX PRESENTS EN ZONES INTERMEDIAIRES

La déprise, l'embroussaillage des zones intermédiaires qui traduit un abandon par le milieu agricole ne doit pas être perçue comme systématiquement négatif. D'autres intérêts y sont présents, environnementaux, écologiques, et surtout des potentialités forestières

1- Enjeux environnementaux

L'activité agro-pastorale a depuis longtemps façonné les paysages du canton. L'impact de cette activité est aujourd'hui reconnue pour ces actions sur le paysage et la biodiversité par :

- le classement au titre des paysages de 1/3 du canton,
- l'inscription des secteurs de Pouey-Aspé, Gavarnie, Allans Pailha, Estaubé, Troumouse au patrimoine mondial de l'UNESCO
- le classement du haut de la vallée en zone cœur du Parc National des Pyrénées et du reste du canton en zone d'adhésion.
- la création de 8 sites natura 2000 sur le canton (dont 7 sur le domaine pastoral) et d'une ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), touchant 14 unités pastorales sur les 17 du canton.



On retiendra parmi les enjeux formulés par le Parc National des Pyrénées (Jean-Guillaume Thiébault) les éléments ci-dessous :

▪ Les aspects habitats naturels et flore

Les prairies, lorsqu'elles sont peu ou pas exploitées, évoluent naturellement vers la forêt. Cette évolution se traduit par le passage à différents stades, de l'ourlet, physionomiquement proche des prairies mais déjà en dynamique, jusqu'aux frênaies, en passant par les fourrés... La biodiversité de ces milieux augmentent alors sensiblement,

mais de façon temporaire, par le mélange des cortèges floristiques des prairies avec celui des fourrés ou des boisements. Ainsi, si l'abandon augmente ponctuellement la biodiversité, la maturation du milieu la diminue en quelques années. Néanmoins, ces phases dynamiques participent également à la mosaïque écologique de la zone intermédiaire.

- Les aspects faunistiques

Les enjeux faunistiques de la zone intermédiaire correspondent aux enjeux classiques des espaces ruraux : petits mammifères, passereaux, ongulés sauvages... Néanmoins, le bon état écologique des milieux naturels permet de conserver une faune diversifiée, avec par exemple des oiseaux prairiaux menacés à l'échelle de l'Union Européenne, tel que le Tarier des prés. La mosaïque milieux ouverts / milieux fermés permet un fonctionnement écologique correct et une connectivité importante du paysage. De plus, les granges traditionnelles constituent un habitat intéressant pour les chiroptères ou certains rapaces nocturnes.

- Les aspects paysagers

En complément des aspects écologiques du paysage vu précédemment, la zone intermédiaire constitue un élément identitaire du paysage pyrénéen, une référence visuelle et sociale forte de la montagne. Dans ce paysage complexe, les prairies constituent un composant important, du fait de la structuration du paysage qu'elles amènent. Inféodées aux pratiques agricoles, il s'agit également d'un élément présentant une évolution particulièrement rapide en cas d'abandon.

2- Enjeux forestiers

On retiendra de la réunion du groupe technique l'intérêt que représente les zones intermédiaire en terme de biomasse valorisable en bois énergie ou en bois d'œuvre à terme. Cette valorisation forestière doit être perçue comme un atout du territoire plutôt qu'une impasse en l'absence de valorisation agricole. L'augmentation nécessaire de la mobilisation se fera notamment sur ces zones intermédiaires dans le cadre d'une gestion concertée du territoire (J. Coy, ONF).

Il est admis que pour les forestiers ces zones sont des secteurs relativement accessibles et peu pentues.

On peut donc imaginer une mobilisation rapide de la ressource sur ces zones intermédiaire pour une valorisation locale en bois-buche. Cette mobilisation devra se faire par une amélioration forestière et permettre aux séries du hêtre et du sapin de prendre place sur ces secteurs qui pourront être producteurs de bois d'œuvre.

Les zone intermédiaires représentent donc aujourd'hui un levier intéressant en terme de mobilisation, dans la mesure où la ressource présente en forêt domaniale et communale est aujourd'hui connue. Il serait donc intéressant de pouvoir quantifier la ressource présente en zone intermédiaire.

D'un point de vue de développement local, un accès équitable à la ressource bois de chauffage serait à conduire. En effet, une forte demande existe pour le bois de chauffage, concomitante à une répartition inégale de la ressource sur le territoire.

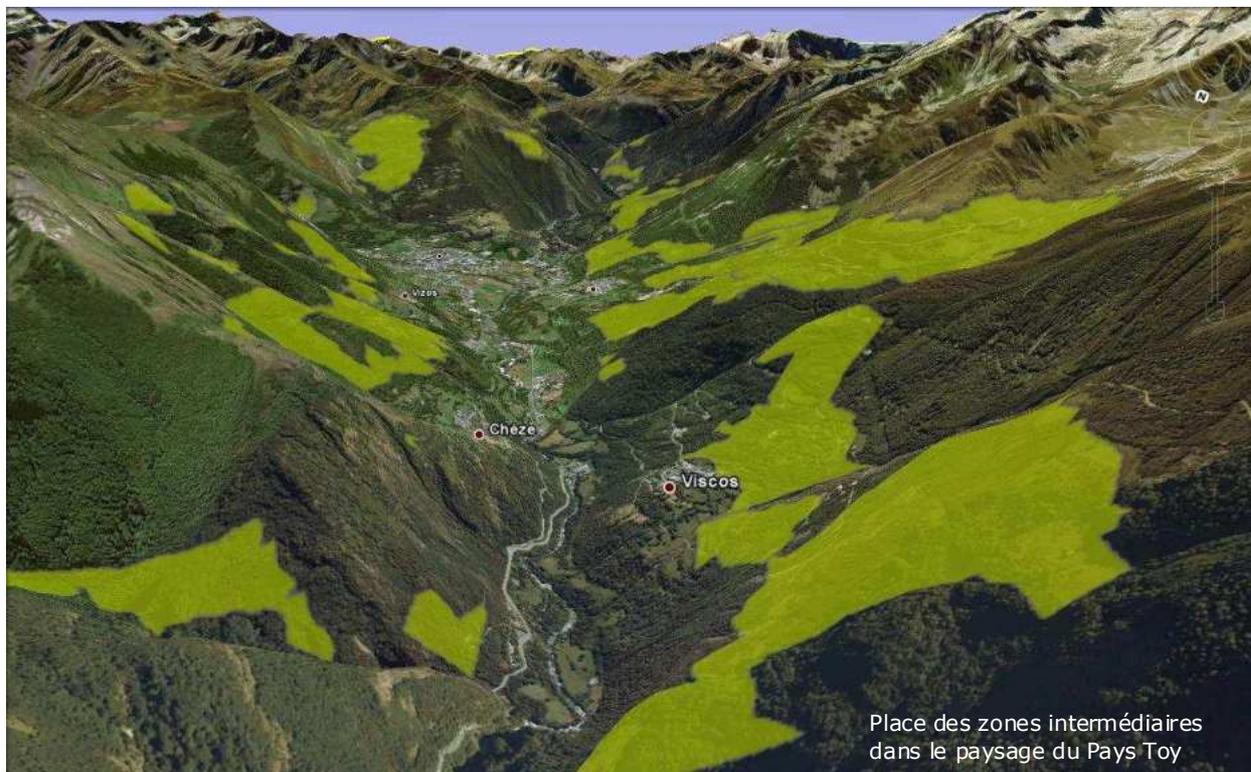
Les habitants du canton voient la forêt se développer, et y ont parfois difficilement accès du fait des nombreux périmètres de protection, et du fait aussi et surtout de la technicité qu'exige cette activité.

Les agriculteurs ont souvent cette technicité et le matériel disponible sur les exploitations.

Le développement, la professionnalisation et la transparence d'une micro-filière bois-buche pourrait permettre de faciliter cet accès à la ressource locale.

3- Enjeux touristiques

Il est admis par tous que les zones intermédiaires constitue un énorme potentiel touristique. Il paraît plus important aux acteurs rencontrés de maintenir l'existant que de chercher à reconquérir les surfaces n'ayant plus de vocation agricole.



Les zones intermédiaires sont en effet des éléments particulièrement visibles dans le paysage et très souvent riche d'un petit patrimoine bâti (granges, terrasses, etc,), synonyme d'histoire et d'authenticité au regard des touristes qui les fréquentent. Ces zones intermédiaires sont également le support des activités de pleine nature accessible au plus grand nombre comme la petite randonnée, le vélo tout terrain, la chasse, etc .

L'enjeu touristique qui semble prioritaire pour les acteurs rencontrés est le développement de la commercialisation des produits locaux, en levant le frein de la disponibilité des produits (notamment AOC) pendant la saison touristique.

De manière générale, un retour économique de la fréquentation touristique pour la collectivité est souhaitable car cette même collectivité doit toujours s'impliquer davantage dans la gestion de l'espace, le soutien à l'agriculture, l'aménagement, etc.

Il faut donc que l'activité touristique amène un bénéfice direct pour la collectivité ou l'agriculture. Actuellement les retombées sont trop indirectes selon les acteurs rencontrés.

L'intégration des aménités positives du pastoralisme, un travail sur la conception d'un panier de biens et de services, le développement de la marque Parc National sont autant de pistes de travail à approfondir.

Il est cependant à noter que bon nombre d'agriculteurs tirent un revenu plus ou moins direct du tourisme, 45% d'entre eux sont pluri-actifs.

F. OPPORTUNITES ET MENACES POUR LA GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES AU PAYS TOY

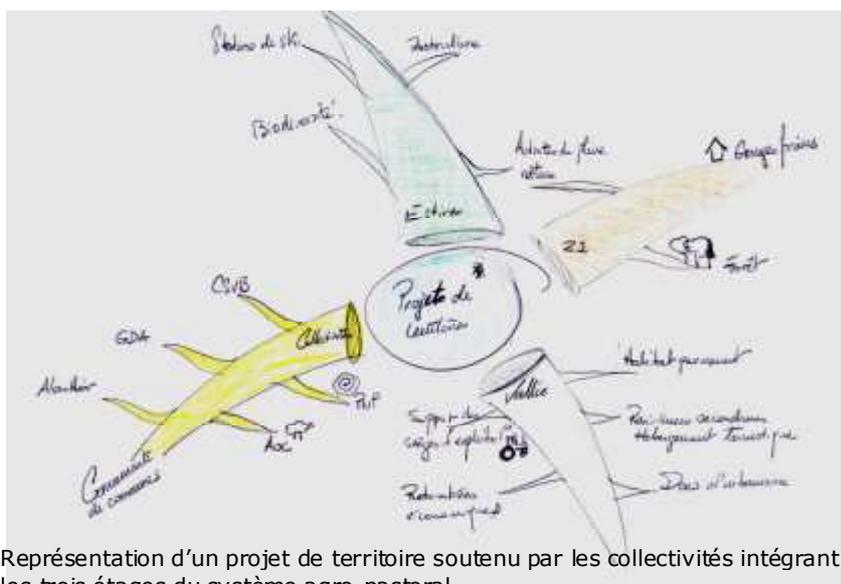
Certains éléments contextuels repérés dans le diagnostic influencent localement la mise en valeur des zones intermédiaires. Ils sont synthétisés ci-après :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Activité agricole, structurée collectivement avec installations récentes et dynamiques -Utilisation encore importante des ZI avec maintien de la fauche pédestre : 450 ha -AOC Barèges-Gavarnie - Abattoir et salle de découpe -Territoires pastoraux bien équipés, bien valorisés par gestionnaire d'estive unique -Environnement préservé 	<ul style="list-style-type: none"> -Une topographie marquée : fond de vallée restreint et accès au ZI souvent délicat - 75 % des exploitants ont plus de 46 ans (30% de plus de 56 ans) - Une propriété morcelée en ZI - Quartiers ovins en déclin - Une valorisation relativement faible des produits
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Une volonté de prise en compte des ZI par les collectivités à soutenir -Des outils et des démarches qui fonctionnent -Pastoralisme actif avec politique d'accueil de troupeaux -Territoire touristiquement attractif, vers un concept de paniers de bien, marque PNP 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de 27% de SAU en 30 ans - Urbanisation du fond de vallée - Une maîtrise foncière relative (utilisation précaire, morcellement propriété, indivision) - Embroussaillage rapide des zones intermédiaires les moins accessibles

G. PISTES D'ACTION POUR LA GESTION DES ZONES INTERMEDIAIRES AU PAYS TOY

Pour toutes les fonctions et les externalités positives qu'elle engendre, l'utilisation des zones intermédiaires doit être soutenue et encouragée et ne doit en aucun cas être dissociée des fond de vallée et des estives.

Cette préoccupation doit donc prendre place dans un projet de territoire cohérent, fort des ses différentes composantes, soutenu par les collectivités.



Représentation d'un projet de territoire soutenu par les collectivités intégrant les trois étages du système agro-pastoral

1- Assurer la durabilité des exploitations agricoles

Objectifs : soutenir une activité économique agricole viable créatrice de paysage et de biodiversité, favoriser l'autonomie financière des exploitations grâce à un revenu stable et

rémunérateur, maintenir l'ancrage territorial de l'agriculture dans les politiques d'aménagement de l'espace.

Moyens :

- Développer et accompagner techniquement des filières à haute valeur ajoutée
- Promouvoir et structurer l'offre de vente directe en lien avec l'économie locale et touristique
- Sensibiliser les élus locaux lors de la réalisation et de la révision des documents d'urbanisme sur le volet agricole, diffusion de la charte foncière départementale.

2- Favoriser la maîtrise agricole du foncier

Objectifs : Conserver la vocation agricole des terres aux meilleurs potentiels et encourager l'entretien durable des parcelles.

Moyens :

- dissocier le foncier et le bâti en zone privée : finançable par le PNP⁵ en zone d'adhésion
- rétablir le dialogue entre agriculteurs et propriétaires en communiquant sur le rôle de l'agriculture, sur l'intérêt collectif du maintien de cette activité, et sur les outils de gestion du foncier.
- Création d'AFP⁶ pour assurer la valorisation agricole des terrains

3- Maintien de l'ouverture des milieux et du potentiel agricole et pastoral

Objectifs : Maintenir les zones dans un état attractif pour les troupeaux, conserver la vocation pastorale et fourragère de ces zones, contrôler la végétation pour lutter contre les risques naturels, préserver le paysage et la biodiversité associée à ces milieux.

Moyens sur la sphère collective :

- écobuage / présence d'une commission locale d'écobuage sur le canton
- débroussaillage : finançable par les crédits d'amélioration pastorale
- maintenir la pression de pâturage : PHAE collective incite fortement à la pratique de la transhumance
- Renforcer la complémentarité ZI-estive par l'accueil de troupeau sur les AFP pour allonger la période de transhumance.

Moyens sur la sphère privée :

- mise en place de contrats d'aide à l'ouverture et à l'entretien de parcelles en déprise (MAE⁷)
- chantiers ponctuels de débroussaillage mécanique sur les parcelles à fort potentiel agricole et vouées à une utilisation durable dans le temps (partenariat avec CSVB)
- mise en oeuvre durable de moyens humains d'aide à l'entretien des parcelles pour faire face au manque de main d'œuvre agricole
- Communiquer sur la remise en état des prairies suite à des dégâts de faune sauvage.

4- Développer une filière bois-énergie locale et favoriser un accès à la ressource bois

Objectifs : Valoriser la ressource bois-énergie (bûches, plaquettes forestières) en permettant un accès équitable et en professionnalisant une filière locale, permettre une valorisation du bois d'œuvre à terme

Moyens sur la sphère privée: Quantifier la ressource en zone intermédiaire, accompagner les groupes d'agriculteurs voulant commercialiser du bois-buche,

⁵ Parc National des Pyrénées

⁶ Association Foncière Pastorale

⁷ Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

Carte 3 : Sites à enjeu agricole et moyens de maintien du potentiel identifiés

